

MAIRIE

De

LOCHE-SUR-INDROIS

37460



Compte Rendu sommaire de séance du Conseil Municipal

Séance du 08 février 2022

Réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. JENSCH Nisl, maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Domaine et Patrimoine

- **a décidé** de demander la protection au titre des Monuments Historiques de deux tableaux présents dans l'Eglise,
- **a décidé** de demander le classement au titre des Monuments Historiques du clocher de l'Eglise,
- **a accepté** de céder le comptoir de l'ancienne Poste à la Sarl Tanières à Gogo qui en a fait la demande.

Marché public

- **a redéfini et validé** le contenu du programme de travaux faisant l'objet du marché de voirie 2022 d'après le chiffrage du maître d'œuvre qui comprendra le reprofilage et la mise en œuvre d'un bicouche sur :
 - Secteur 1 : le Chemin Rural n° 213 dit du Puits Laleu pour 10 465 € HT
 - Secteur 2 : Mise en œuvre de PATA sur diverses portions pour 6 700 € HT
 - Secteur 3 : le Chemin Rural n° 25 dit de la Meillerie à Orsay pour 12 091 € HT
 - Secteur 4 : le Chemin Rural n° 163 dit du Carroi des Forges pour 6 273,50 € HT
- Soit un estimatif de travaux qui s'élève à 35 529,50 € HT.

Devis

- **a validé** les devis émis par M. Crespin Bernard portant l'un, sur la réfection du CR N° 25 dit des Tremblaires à Roche s'élevant à 18 930 € HT et l'autre, portant sur des travaux préparatoires aux travaux de voirie (dérasement et fossés) pour un montant de 2 003,20 € HT,
- **a validé** la proposition commerciale concernant une application mobile d'informations et d'alertes de la population du nom de Panneau Pocket pour un coût annuel de 130 € TTC,
- **a validé** l'achat d'une desherbeuse à gaz d'un montant de 2 500 € TTC.

Sécurisation de la Traversée du bourg

- **a pris acte** de l'impossibilité d'installer des bacs à fleurs sur la chaussée rue des Platanes pour matérialiser les places de stationnement du fait que cette route est départementale et **a entendu** la proposition du Service Territorial de l'Aménagement qui consiste en la pose d'écluses. Cet investissement pourrait être subventionnable au titre des Amendes de Police. Un chiffrage est attendu pour un dépôt de dossier de subvention au 08 mars 2022.

Site Intergénérationnel, Résidences des seniors

- **est informé** des données résultant des essais de pompage du forage géothermique qui ont déterminé les débits possibles,
- **a discuté** du volet financier et social de ce projet.

Budget 2022

- **a réfléchi** à la préparation du budget 2022 en listant les investissements programmés et les travaux envisagés :
 - ☞ Equipement urbain : renouvellement des décors de Noël, table de pique-nique place du Mail, bornes de propreté canine, remplacement d'un candélabre au Carroi des Forges,

☞ Voirie : renouvellement de panneaux de signalisation, entretien et fleurissement des espaces verts,

☞ Travaux : Agrandissement du local en bois au service technique pour le stockage de matériel,

☞ Opérations d'investissement :

- Déploiement de la défense incendie (engagement 2021 : Installation d'une bâche incendie à La Perrottière et Orsay), implantation d'une borne incendie au LD La Claie, accès de la mare à la Recordière

Questions diverses

- **a pris connaissance** :

- que la commune conserve sa fleur dans le cadre du concours des Villes et Villages fleuris et noté les remarques encourageantes du jury,

- que l'Assemblée Générale du Syndicat d'Initiative du 05/02/2022 n'a pas permis l'élection d'un nouveau bureau par manque de candidatures,

- que le projet porté par les élus et les enseignants du Regroupement Pédagogique de l'Indrois visant à conserver les cinq classes a été accepté. Le RPI disposera du demi-poste pour une durée supplémentaire de 3 ans. La classe de Montrésor qui accueillera les CM2 sera implantée au Collège. Une réflexion s'engagera avec les deux autres Regroupements pédagogiques de l'ex-canton de Montrésor tout au long des trois ans pour préparer l'avenir.

Le Maire,
Nisl Jensch

Affiché le 11.02.2022